



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

No : 114 – 2019

Suivant la proposition de: Gilles Arbour

Dûment appuyée par: Réal Payette

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Dépôt du rapport financier 2018

Le Conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier 2018 de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare par Mme Sonia Guilbault-Boulard de la firme Martin, Boulard, Société de comptables professionnels agréés.

4. Confirmation d'embauches – Emplois d'été – Décision

No : 115 – 2019

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice aux loisirs a procédé aux entrevues pour la sélection des candidats pour le camp de jour et le guichet de la plage;

CONSIDÉRANT QUE la responsable urbanisme/environnement a procédé aux entrevues pour la sélection du/de la stagiaire en environnement;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande un candidat pour le poste d'aide à la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a soumis un rapport au Conseil municipal et a proposé les personnes qualifiées pour les postes à combler;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

D'ENTÉRINER la recommandation faite par la directrice générale d'embaucher les personnes suivantes, aux salaires prévus au budget 2019 :

- Coordonnatrice du camp de jour : Axelle Hidou
- animateurs (trices) au camp de jour : Marianne Ricard et Ismaël Veilleux
- Accompagnatrice (1 pour 1) : Sara-Jade Gaudreault
- Aide-animateur et guichetier à la plage : Julien Gagné-Morand
- Guichetière à la plage : Marie-Lous Lessard
- Stagiaire en environnement : Florence Laharanne
- Aide à la voirie : Jasmin Savignac

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Reddition de comptes
No : 116 – 2019**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 32 191 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les bénéficiaires ont l'obligation d'effectuer leur reddition de comptes à l'intérieur de leur rapport financier;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'INFORMER le MTMDET de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

6. Appel d'offres « Réfection des rues Péko et Desrosiers » – Octroi du contrat – Décision

No : 117 – 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres intitulé « Réfection des rues Péko et Desrosiers », portant le numéro de référence SEAO 1253792 et le numéro d'avis J11754-01 (avis publié le 29 mars 2019);

CONSIDÉRANT QUE la firme GBi a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions conformes ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Normand Majeau inc. a déposé la soumission conforme la plus basse, selon l'analyse de la firme GBi;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu:

D'OCTROYER le contrat de « Réfection des rues Péko et Desrosiers » à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., qui est le plus bas soumissionnaire conforme aux plans et devis, pour un montant total de 89 448,84 \$ taxes incluses, selon le document d'analyse des soumissions en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Scellement de fissures – Décision

No : 118 – 2019

CONSIDÉRANT QUE des fissures sont apparues dans les rues et rangs de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite procéder rapidement au scellement des fissures pour assurer l'intégrité des routes, particulièrement celles ayant fait l'objet de réfection en 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Scellement fissures Lanaudière a fourni une soumission à la Municipalité au montant de 1,44 \$, plus les taxes applicables, par mètre linéaire;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

D'OCTROYER le contrat de scellement de fissures à l'entreprise Scellement fissures Lanaudière, au montant de 1,44 \$ plus taxes par mètre linéaire, pour un montant d'environ 10 000 \$ plus taxes, d'appliquer cette dépense au GL 02-320-00-521-00, de prioriser les rues/rangs ayant fait l'objet de pavage en 2017 et 2018 (à l'exception du 9^e rang) et si le montant maximal n'est pas atteint, procéder au scellement des fissures des rues suivantes (dans cet ordre) : rang Pied-de-la-Montagne, route des lacs (section lac Léon), 10^e rang (portion ouest).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 119 – 2019

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière